un fertiliseur, et de Hamilton des instruments de chirurgie. Le succès de cette exposition ne peut être douteux, et si le temps est favorable, Québec verra affluer les visiteurs.—Journal de Québec.

L'EVANGILE MÉDITÉ ET DISTRIBUÉ POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE, par l'abbé Duquesne, 4 vols. in.-12 \$2:00 Paris: Lecoffre, Edi eur.—Montréal: J. B. Rol-LAND & Fils, Libraires Dépositaires 12 &, 14, Rue St. Vincent.

Ce n'est pas un onvrage nouvenn, car il remonte au siècle dernier, mais c'est une nouvelle édition, augmentée d'un ouvrage qui a fait ses preuves. Le Révél. P. Girandeau, de la Compagnie de Jésus, le célèbre prédicateur, avait fait le plan et préparé les matériaux d'un ouvrage qu'il ne put achever; l'archevêque de Paris, Monseigneur de Benumont, ne voulait pas que le fruit de travaux considérables fet perdu, chargen l'abbé Duquesne de mettre la dernière main à l'ouvrage. L'abbé Duquesne s'acquitta consciencieusement de sa tà he, et l'Evangile médité parut sous son nom, conformément aux ordres du vénérable archevêque de Paris. Au reste, il indiquait dans la préface, la part qui revenait au Père Girandcau. Mgr. e Juigné, successeur de Mgr. Christophe de Beaumont, accepta la dédicace de l'Evangile médité qui a donc paru sous le patronage de deux archevêques de Paris, confesseurs de la foi L'ouvrage a été bien accueilli, les éditions se cont multiphées, et il suffit de signaler celle qui vient de paraître.

RECETTES

Expulsion du charançon par la laine en suint.

Dans une de nos dernières causeries, pour la destruction des charangons, nous avons conseillé d'étendre sur les grains, une ou plusieurs peaux de moutons fraschement tués, en mettant la laine en contact avec les grains. A l'appui de cet avancé, voici une expérience signalée-par l'Agronome, journal publié en France "Un cultivateur ayant été obligé d'installer son troupeau, pendant six semaines, dans sa grange à blé, par suite des opérations qu'exigeaient les bergeries, a trouvé que les charangons avaient preaque entièrement disparu des greniers. L'année suivante, ce même cultivateur fit tondre ses moutons dans la même grange et les a laissés environ huit jours, après lesquels il n'a plus revu un soul de ces insectes."

Il résulte donc de ces observations que le voisinnge de la luine en suint a la propriété d'expulser les charangons,

Manière de faire du vinaigre de cidre.

Pour une contenance de 25 gallons de cidre, on prendra une livre de levûre aigre, faite avec du levain et de la farine de seigle. On délayera cette levûre dans de l'eau chaude et on la versera par la bonde; puis, au moyen d'un bâton, on agitera fortement le cidre, afin de bien mé'anger la levûre. On laissera ensuite fermenter le liquide pendant huit jours et on aura un vinaigre de cidre assez fort. On le soutirera quand il sera fuit, pour le mettre en bouteille.

On conseille une autre méthode qui consiste à preparer plusieurs bouteilles vides, mettre dans chacune une cuillerée de cidre qui se convertira assez promptement en vinnigre et ajouter de temps en temps parelle quantité jusqu'à ce qu'elles soient pleines.

SOUMISSIONS.

DES soumissions cachetées seront reçues à mon Bureau, jusqu'au 25 septembre, pour ciaquante cordes de bois franc, rendu dans la Cour de la prison de Kamouraska. Le bois ayant trois pieds de longueur.

V. TACHÉ, Shérif.

Village de Kamourasks, 5 soptembre 1877.

PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL

OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU EN LA

CITÉ DE QUEBEC

18, 19, 20 et 21 SEPTEMBRE

Sur le terrain situé rue St. Louis et connu sous le nom de Cove-Field en arrière du Drill Shed,

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DEPAR-TEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGES LECLERE, écr. Secrétaire au Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DEPAR-TEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, écr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le département Agricole devront être faites le on avant samedi, ler septembre, et pour le Département Industriel le ou avant Samedi, 8 Septembre. Aucune entrée ne sera reque après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Pour plus amples informations, s'adresser à ED. J. DaBLOIS écr. No. 19, Batisses du Parlement à Québec, ou aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal.

Secrétaire du Couseil des Arts et Manufactures. GEORGES LECLERE, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

ES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLA-TURE de la Province de Québec pour obtenir la passastion de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concersion de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres partirs, sont par les présentes notifiées one, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assamblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec, ") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devia, sous una semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les " deux premières semaines " de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Conseil Législatif, G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblé Législative.